



MÉMO₂RANDUM

CONGRÈS
DES JEUNES MR

13
04.25

84-86, AV. DE LA TOISON D'OR
1060 BRUXELLES

Jeunes
MR

WWW.JEUNESMR.BE

Le dimanche 13 avril 2025, les Jeunes MR se sont réunis au siège du parti, Avenue de la Toison d'Or, pour leur premier Congrès de l'année 2025.

Ce Congrès ouvert a été l'occasion pour nos membres de choisir les différents thèmes qu'ils souhaitent aborder. Nous avons ainsi couvert des sujets variés tels que la mobilité, la défense, la justice, la sécurité, l'emploi, l'immigration, les institutions, la formation, l'éducation, les affaires étrangères, la société et la culture.

Au cours de ce Congrès, nos membres ont eu la possibilité de soumettre des motions en tant qu'individus ou en collaboration avec leur section, arrondissement, fédération, région ou groupe de travail. Les amendements ont été déposés et discutés en direct, enrichissant ainsi nos débats.

Dans ce livret, vous trouverez toutes les motions approuvées par nos membres lors de ce Congrès ouvert. Ces motions représentent les nouvelles idées que nous défendrons et présenterons aux élus libéraux à tous les niveaux de pouvoir.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont été présents en grand nombre et qui ont contribué à des échanges et des débats de qualité.

Je suis fière de diriger une organisation aussi dynamique. Grâce à vous, nous demeurons une véritable force de propositions. Plus que jamais, agissons.

À très vite !

Laura, Présidente des Jeunes MR.

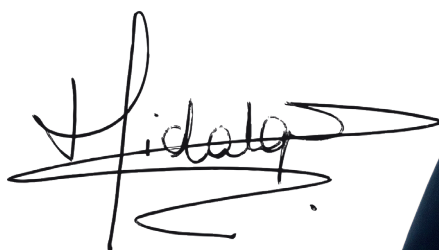


TABLE DES MATIÈRES



Les Jeunes MR proposent la création d'un Dossier Administratif Unique Centralisé (DAUC) pour simplifier les procédures des marchés publics et permettre un accès plus facile des PME.

p. 04



Les Jeunes MR proposent l'instauration d'un stage dans le monde professionnel, d'une durée minimale de 2 x 3 jours, destiné aux élèves du 3^e degré du secondaire.

p. 05



Les Jeunes MR proposent une réforme et centralisation des Missions Régionales pour l'Emploi (MIREs) en Wallonie.

p. 06



Les Jeunes MR proposent un durcissement des peines pour les violences conjugales et notamment les infractions graves au pénal pour violences physiques, psychologiques et crimes sexuels.

p. 07



Les Jeunes MR sont pour une transparence totale des retards et annulations dans les transports publics.

p. 08



Les Jeunes MR sont pour une formation en secourisme pour les élèves de sixième secondaire.

p. 09



Les Jeunes MR souhaitent une représentation étudiante qui assure la pluralité des opinions.

p. 09



Les Jeunes MR souhaitent une gestion optimisée des détenus étrangers.

p. 10



Les Jeunes MR sont pour la création d'un service minimum lors des grèves organisées par les chauffeurs de bus de sociétés publiques (TEC et STIB).

p. 11



Les Jeunes MR sont pour l'instauration d'un cours d'éducation financière obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Communauté Germanophone.

p. 12



Les Jeunes MR veulent garantir une accessibilité universelle des services publics : un impératif pour l'égalité.

p. 13-14

Les Jeunes MR proposent la création d'un Dossier Administratif Unique Centralisé (DAUC) pour simplifier les procédures des marchés publics et permettre un accès plus facile des PME.

En considérant que les marchés publics constituent un levier économique majeur pour les petites et moyennes entreprises (PME), leur offrant des opportunités de développement économique, d'innovation et de création d'emplois locaux, il apparaît que de nombreuses PME, en particulier les plus petites structures, se heurtent à des obstacles administratifs significatifs lorsqu'elles souhaitent répondre à des appels d'offres. Ces obstacles sont principalement liés à la complexité et à la lourdeur des procédures actuelles, notamment l'obligation de produire, à chaque nouvelle procédure, une série de documents justificatifs identiques (attestations sociales et fiscales, preuves de capacités techniques ou financières, etc.). Cette situation crée une surcharge administrative à la fois pour les entreprises soumissionnaires et pour les pouvoirs adjudicateurs, qui doivent traiter ces documents de manière répétitive.

La directive européenne 2014/24/UE et la législation belge sur les marchés publics prévoient pourtant des mécanismes de simplification administrative, qui peinent à être pleinement appliqués sur le terrain. De nombreux pouvoirs adjudicateurs continuent d'exiger un grand nombre de pièces justificatives, y compris celles librement accessibles par voie électronique, ce qui ralentit les procédures, alourdit la charge administrative et freine la participation des PME. La mise en place d'un Dossier Administratif Unique Centralisé (DAUC), référentiel numérique sécurisé propre à chaque entreprise, permettrait de lever ces freins, en centralisant et en facilitant l'accès aux pièces administratives, tout en garantissant la sécurité des données et le respect des exigences réglementaires.

Sachant que le DAUC vise à simplifier l'accès des PME aux marchés publics en réduisant leur charge administrative, ce qui favorisera leur participation aux appels d'offres, en particulier pour les petites structures, ce dispositif renforce également l'égalité de traitement entre soumissionnaires, grâce à une standardisation des documents et à une uniformisation des pratiques, ce qui renforcera la transparence des procédures et accélérera l'analyse des offres. Le DAUC contribue aussi à améliorer l'efficacité administrative des pouvoirs adjudicateurs, en réduisant le risque

d'erreur humaine, d'omission et en facilitant l'analyse des offres. La fiabilité des informations est garantie par une mise à jour automatisée des données, grâce à une connexion directe avec les bases de données officielles (ONSS, SPF Finances, etc.). La traçabilité des échanges et la transparence dans la gestion des dossiers seront également accrues, assurant une meilleure gouvernance des marchés publics.

En six points clés :

1. La création et la mise en œuvre d'un Dossier Administratif Unique Centralisé (DAUC), obligatoire pour l'ensemble des marchés publics, accessible via une plateforme.
2. La centralisation, dans le DAUC, de tous les documents administratifs requis pour répondre aux appels d'offres : attestations fiscales et sociales, extraits de casier judiciaire, certificats d'agrément, références techniques et financières, CV des ressources humaines, etc.
3. L'automatisation de la mise à jour des documents grâce à la connexion avec les bases de données officielles (Télémarc...), garantissant des informations exactes, fiables et actualisées.
4. L'obligation pour les pouvoirs adjudicateurs d'accepter la transmission des dossiers via le DAUC, sans exiger de doublons.
5. Le soumissionnaire pourra sélectionner dans le DAUC les documents à transmettre, ce qui permet de générer un dossier personnalisé et accompagné d'une table des matières standardisée pour chaque appel d'offres.
6. Se conformer au RGPD en restreignant l'accès aux seuls pouvoirs adjudicateurs concernés, en imposant le chiffrement des données et des règles d'accès strictes dans la loi du 17 juin 2016 et ses arrêtés d'exécution.

Cette proposition vise à lever les freins administratifs pesant sur les PME, à renforcer la transparence et l'efficacité des procédures de marchés publics, et à stimuler la participation des entreprises locales à l'économie publique

Par : Alexandre Paret, Jeremy Rucci, Fiona Bastien, Oriana Hoheisel, Martin Christie et Miguel Urdiain.

Les Jeunes MR proposent l'instauration d'un stage dans le monde professionnel, d'une durée minimale de 2 x 3 jours, destiné aux élèves du 3^e degré du secondaire.

En France, un stage obligatoire de 3 à 5 jours en classe de 3^e permet aux élèves de découvrir le monde professionnel. Ce système, flexible et encadré, favorise l'orientation et le développement des compétences pratiques, tout en sensibilisant à la diversité des métiers. En Belgique, certains établissements, comme le Collège Saint-Remacle de Stavelot, proposent des stages en milieu professionnel. Cependant, cette pratique reste limitée et non généralisée à l'ensemble des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Cela crée des inégalités entre les élèves et limite l'impact de ces expériences sur l'orientation et la préparation au monde du travail.

Entre 2012 et 2013, sur les 66 117 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), seuls 42 % ont accédé à la 2^e année. Par ailleurs, 20 % ont redoublé, tandis que 38 % se sont réorientés ou ont abandonné leurs études. Ces chiffres illustrent les défis en matière d'orientation et de préparation des étudiants à la transition entre l'enseignement secondaire et supérieur. Plusieurs secteurs professionnels (construction, horeca, enseignement, informatique, soins de santé, etc.) souffrent actuellement d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

L'objectif de cette proposition est multiple : optimiser l'orientation des élèves ; offrir une vision concrète et représentative du monde professionnel ; permettre aux élèves de découvrir les réalités du travail et d'observer des professionnels en action ; proposer une expérience pratique de terrain enrichissante ; développer l'autonomie des jeunes et renforcer leur confiance dans un environnement nouveau ; aider les élèves à affiner, valider ou préciser leur projet d'orientation ; faire connaître des métiers parfois méconnus ; susciter chez les jeunes des ambitions entrepreneuriales et stimuler leur créativité ; offrir une compréhension réaliste des rémunérations dans divers secteurs professionnels ; déconstruire les préjugés entourant certains métiers ou secteurs ; enrichir la culture générale citoyenne en exposant les élèves à la diversité du monde économique et professionnel ; initier les jeunes aux compétences et savoir-être nécessaires à l'exercice de différents

métiers ; apprendre aux élèves à rédiger des lettres de motivation, des CV ou à contacter des professionnels de manière formelle.

La proposition consiste à instaurer un stage professionnel obligatoire de minimum 2 x 3 jours pour tous les élèves du 3^e degré du secondaire en FWB, avec au moins un stage réalisé dans un métier en pénurie. Elle vise à généraliser cette initiative à toutes les écoles de la FWB. Les élèves seront orientés vers un secteur en pénurie pour leur premier stage, en s'appuyant sur une liste prédéfinie proposée par l'école pour assurer un encadrement adapté. Ils seront encouragés à prendre en main les démarches pour contacter des professionnels, tout en bénéficiant d'un encadrement attentif et de conseils avisés de la part des enseignants et éducateurs pour garantir le succès de cette initiative. Le second stage pourra être choisi librement par l'élève, sans contrainte imposée par l'école. Chaque établissement déterminera lui-même des périodes spécifiques dédiées à la réalisation des stages, afin d'assurer une organisation cohérente et uniforme. Enfin, les élèves devront réaliser un retour réflexif sur leur expérience de stage afin de maximiser l'apprentissage, de valoriser cette opportunité unique et de renforcer leur investissement personnel dans cette démarche.

Par : Les Jeunes MR de Spa Theux – Jalhay.

Les Jeunes MR proposent une réforme et centralisation des Missions Régionales pour l'Emploi (MIREs) en Wallonie.

Le modèle des MIREs a prouvé son efficacité en insérant des milliers de demandeurs d'emploi chaque année, tout en répondant aux besoins des entreprises. Cependant, il souffre d'un manque de coordination, d'une gouvernance éclatée et d'un financement inadapté, ce qui limite son impact.

Une réforme est nécessaire pour garantir : une gouvernance centralisée et efficace, pour harmoniser les pratiques et renforcer la cohésion des actions ; un financement plus équitable, tenant compte des spécificités des zones rurales et de l'impact qualitatif des MIREs ; une meilleure articulation entre les MIREs et les entreprises, afin d'optimiser la mise à l'emploi et de mieux répondre aux besoins du marché du travail.

Les Jeunes MR défendent une réforme structurelle permettant aux MIREs de remplir leur mission avec plus de moyens, plus de cohérence et un impact économique renforcé. Commande d'une étude externe sur l'impact économique des MIREs : avant toute réforme structurelle, il est essentiel d'évaluer précisément le coût réel des MIREs et leurs bénéfices pour les finances publiques. Cette étude devra analyser leur impact en matière de maintien dans l'emploi, les économies réalisées sur le chômage et leur efficacité par rapport à d'autres dispositifs d'insertion. Création d'une Direction Générale unique des Missions Régionales pour l'Emploi (MIRE Wallonie), qui regrouperait l'ensemble des MIREs sous une seule entité juridique pour une gestion plus cohérente et un financement optimisé.

Organisation de la Direction Générale en pôles spécialisés pour améliorer l'efficacité et la coordination : Département Ressources Humaines – gestion du personnel et harmonisation des pratiques ; Département Communication – renforcer la visibilité du programme auprès des entreprises et demandeurs d'emploi ; Département Pédagogique – développer des méthodologies d'accompagnement adaptées aux réalités du marché.

Décentralisation via des antennes locales : chaque antenne (actuelle MIRE locale) sera dirigée par un coordinateur de terrain, chargé de développer des partenariats locaux et d'assurer un ancrage territorial fort. Maintien et renforcement du rôle d'InterMIRE : cette instance continuerait d'assurer la représentation des MIREs

et de garantir une concertation efficace entre les acteurs du secteur.

Harmonisation et amélioration du suivi des performances : un cadre de référence commun pour toutes les antennes ; un suivi des performances avec des indicateurs clairs (nombre de bénéficiaires accompagnés, taux de retour à l'emploi, satisfaction des entreprises partenaires) ; rapport d'activité obligatoire par MIRE, avec un seuil minimum d'activité à atteindre, incluant le nombre de demandeurs d'emploi suivis et d'entreprises partenaires.

Les Jeunes MR s'engagent à porter cette réforme auprès des décideurs politiques afin de garantir que les MIREs puissent continuer à jouer leur rôle essentiel dans l'accompagnement des publics précarisés vers l'emploi, tout en gagnant en efficacité et en lisibilité.

Nous appelons : à la mise en place d'une structure unifiée pour plus d'efficacité et d'efficacités ; un financement repensé pour assurer une couverture équilibrée du territoire ; un suivi rigoureux des performances pour garantir l'impact réel des MIREs.

Cette réforme permettra de moderniser et de renforcer les Missions Régionales pour l'Emploi, tout en préservant leur ancrage local et leur mission sociale fondamentale. Pour une MIRE plus agile, plus moderne et plus efficace !

Par : Groupe de travail économie, emploi, fiscalité et entrepreneuriat.

Les Jeunes MR proposent un durcissement des peines pour les violences conjugales et notamment les infractions graves au pénal pour violences physiques, psychologiques et crimes sexuels.

Pour concrétiser cet engagement, nous devons unir nos forces autour de ces quatre propositions essentielles : considérant que les violences conjugales et sexuelles constituent des infractions graves portant atteinte à l'intégrité physique et psychologique des victimes, avec des conséquences souvent irréversibles ; considérant que les peines actuelles pour ces faits sont comprises entre 8 jours et 10 ans uniquement en cas de circonstances aggravantes, lesquelles ne sont que rarement reconnues ; considérant que la Belgique a déjà connu plusieurs drames liés à des violences conjugales illustrant la nécessité d'une réforme pénale plus stricte ; considérant que d'autres pays européens ont adopté des sanctions plus sévères pour ces infractions, contribuant à une meilleure prévention et répression, ainsi que des tribunaux spécialisés, des démarches accélérées, des mesures de protection immédiate et systématique.

Au regard de ces constats, il est impératif d'agir avec fermeté en adoptant des mesures renforcées pour mieux protéger les victimes et sanctionner les auteurs de violences conjugales et sexuelles. Cette motion s'inscrit dans une volonté de renforcer la protection des victimes et de garantir une réponse judiciaire à la hauteur de la gravité des infractions. Cette proposition vise à adapter le cadre légal belge aux réalités contemporaines en augmentant les peines encourues pour les violences conjugales et sexuelles. Un renforcement des peines permettrait d'envoyer un signal fort en faveur des victimes (en complément de la loi #stopféminicide de 2023) et contre les auteurs de ces actes criminels. En prévoyant des sanctions plus lourdes pour les individus complices ou fournissant les moyens d'accomplir ces infractions, cette réforme assurerait une meilleure responsabilisation de tous les acteurs impliqués. La sécurité et la justice étant des piliers fondamentaux d'une société libre et démocratique, un durcissement des peines serait une étape essentielle pour renforcer la confiance des citoyens envers l'appareil judiciaire.

Proposition concrète : suspension du prononcé pour «Docteur Idéologie», reconnu coupable de coups et blessures sur son ex-compagne Jeny Bonsenge, le serveur du Waff (balance ton bar)

acquitté, Stéphane Plaza condamné à 12 mois avec sursis pour violences conjugales, suspension du prononcé pour un violeur avéré... Autant de raisons qui poussent les Jeunes MR à proposer un durcissement des peines pour les auteurs de violences domestiques et conjugales. Bien que les violences domestiques et conjugales ne soient pas une catégorie à part entière dans le droit pénal belge, il prévoit une circonstance aggravante lorsque l'auteur fait partie du foyer ou de la famille.

En Belgique, les violences physiques, psychologiques et sexuelles sont sanctionnées par la loi, qu'elles aient lieu ou non dans un contexte familial ou de couple. Trop souvent, comme dans les cas évoqués plus haut, les sanctions prononcées ne reflètent pas la gravité des actes commis ni l'impact irréversible sur les victimes.

Les Jeunes MR sont pour une transparence totale des retards et annulations dans les transports publics.

Les retards et annulations sont une préoccupation majeure pour les usagers des transports publics en Belgique. Actuellement, lorsqu'une ligne est supprimée ou en retard, les raisons précises ne sont pas toujours clairement communiquées aux voyageurs, ou il est difficile d'obtenir des explications précises sur la fréquence et les raisons des perturbations. Le manque de transparence nuit à la confiance des usagers et empêche une évaluation objective des performances des opérateurs de transport et donc d'axes d'amélioration.

Vu la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon 2024-2029 du 11 juillet 2024 déclarant : "Le gouvernement participera à une politique d'open data et promouvra les initiatives ayant pour but d'offrir des informations correctes, fiables, intermodales et en temps réel avant et pendant le voyage." ; considérant que les navetteurs ont le droit de savoir pourquoi les services de transport qu'ils financent, via leurs impôts et tickets / abonnements, ne sont pas toujours à la hauteur de leurs attentes.

Une transparence accrue permettrait : une meilleure information des usagers sur l'état réel du réseau et les raisons des perturbations ; une responsabilisation accrue des opérateurs pour améliorer la gestion des incidents et manquements ; une base de données fiable pour évaluer les performances des opérateurs et identifier les axes d'amélioration.

Considérant que le gestionnaire de réseau ferroviaire, Infrabel, propose le service Infrabel - Open Data offrant à tout un chacun de consulter les données en accès public ; considérant que l'opérateur de transport public actif sur le territoire Bruxelles-Capitale, la STIB - Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles - a lancé son portail Open Data en 2016. Celui-ci a été depuis, amélioré récemment et propose une interface améliorée et de nouvelles fonctionnalités pour faciliter l'accès et l'utilisation des données ; considérant que l'opérateur de transport public actif sur le territoire wallon, le TEC - Transport En Commun - propose actuellement des données statiques depuis 2014, les données en temps réel ne sont pas accessibles publiquement ;

Nous demandons que le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux : obligent les différents opérateurs de transport à publier les données détaillées sur les causes des retards et annulations, accessibles en open data ; développent des indicateurs de performance clairs et comparables pour suivre l'évolution de la ponctualité et la qualité du service ; rendent obligatoire une communication en temps réel des perturbations sur les applications et sites web des opérateurs, avec les motifs exacts des retards ; renforcent l'obligation de justification des décisions de suppression de trajets et des retards ; mettent en place un système de compensation automatique pour les achats de tickets numériques en cas de retards fréquents ou suppressions répétées afin de motiver les opérateurs à s'efforcer d'améliorer leur service.

Par : le Groupe de travail Mobilité

Les Jeunes MR sont pour une formation en secourisme pour les élèves de sixième secondaire.

Aujourd'hui, 4 témoins sur 10 interviennent lorsqu'ils sont face à une victime de crise cardiaque. Selon les chiffres publiés ce mercredi 12 mars 2025 par l'hôpital d'Anvers aan de stroom (ZAS), « Plus de connaissances permettraient d'augmenter le nombre de survivants ».

Pour chaque minute sans réanimation, les chances de survie diminuent considérablement. En revanche, une personne victime d'une crise cardiaque, prise en charge par un témoin réalisant un massage cardiaque et accompagné d'un défibrillateur, aura 56 % de chances de survivre. C'est pourquoi nous vous proposons une mesure afin de permettre aux jeunes d'avoir accès à ces premiers gestes de secours. Nous souhaitons instaurer une formation obligatoire en secourisme pour tous les élèves de sixième secondaire afin de leur fournir des compétences essentielles pour réagir au mieux face aux situations d'urgence.

Cette formation aurait une durée de 24 heures et aborderait cinq thèmes principaux :

- Réanimation cardio-pulmonaire (RCP) et utilisation d'un défibrillateur
- Prévention et sécurité au quotidien
- Conduite à tenir face à une victime inconsciente
- Réaction face aux malaises courants (crise cardiaque, AVC, étouffement, etc.)
- Gestion des blessures, hémorragies et fractures

Le programme se découperait en ateliers pratiques (animés par des professionnels), des simulations et des mises en situation réelles, suivis d'une évaluation finale qui permettra la remise d'un certificat de formation aux élèves.

Cette formation permettra de développer l'autonomie et la réactivité des jeunes en cas d'accident, d'améliorer la sécurité dans les écoles et au sein des familles, d'encourager une culture du secours et de la solidarité, de réduire les risques de complications en cas d'urgence grâce à des interventions rapides, et de valoriser les élèves avec un certificat reconnu.

Par : GRIGNET Sophie (JMR - Liège centre) & BALLANT Terence (JMR - Péruwelz)

Les Jeunes MR souhaitent une représentation étudiante qui assure la pluralité des opinions.

Depuis 2019, la représentation étudiante au niveau communautaire n'est plus assurée que par la FEF, qui, bien qu'elle se veuille neutre, promeut principalement une idéologie de gauche, voire de gauche radicale. Le fait que la FEF détienne le monopole de la représentation étudiante pose un problème pour la pluralité des opinions, et cela a des impacts très concrets : plusieurs bureaux des étudiants préfèrent ne pas être représentés au niveau communautaire et rester indépendants plutôt que de rejoindre la FEF.

Les libéraux défendant la pluralité des opinions et la libre concurrence afin de garantir un débat démocratique sain, nous voulons mettre fin à ce monopole.

Pour remédier à ce problème, nous proposons que les étudiants s'affilient directement à un organisme de représentation étudiante communautaire, sans passer par l'intermédiaire des bureaux des étudiants. Nous espérons ainsi faire émerger plusieurs organisations de représentation étudiante, dont une libérale.

Par : Martin De Meulemeester

Les Jeunes MR souhaitent une gestion optimisée des détenus étrangers.

La surpopulation carcérale est un problème majeur en Belgique, entraînant des conditions de détention précaires pour les détenus et le personnel pénitentiaire. Une proportion significative des détenus en Belgique sont étrangers, impactant directement la gestion des établissements pénitentiaires. L'incarcération prolongée de personnes étrangères en situation irrégulière ou ayant commis des infractions mineures contribue à cette surcharge sans bénéfice réel pour la société. Une politique pénale plus efficace devrait optimiser l'utilisation des ressources publiques, garantir la sécurité et respecter les engagements internationaux de la Belgique. Une meilleure coopération internationale est nécessaire pour faciliter le transfert ou l'expulsion des détenus étrangers et éviter les blocages administratifs.

Surpopulation carcérale préoccupante : La Belgique fait face à une surcharge de ses établissements pénitentiaires, engendrant des conditions de détention dégradées pour les détenus et le personnel.

Forte proportion de détenus étrangers : Une part importante des détenus sont étrangers, ce qui accentue les difficultés de gestion carcérale.

Impact limité de l'incarcération prolongée : Le maintien en détention de personnes étrangères en situation irrégulière ou condamnées pour des infractions mineures ne présente pas de bénéfice social significatif.

Nécessité d'une politique pénale plus efficiente : Il est urgent d'optimiser l'usage des ressources publiques tout en assurant la sécurité et en respectant les engagements internationaux de la Belgique.

Déficit de coopération internationale : Des blocages administratifs persistent dans le transfert ou l'expulsion des détenus étrangers, soulignant la nécessité d'accords internationaux plus efficaces.

Priorité aux alternatives à l'incarcération

Les étrangers condamnés pour des infractions mineures devraient bénéficier, lorsque cela est possible, d'alternatives à la détention, telles que le

bracelet électronique, les travaux d'intérêt général ou une expulsion conditionnelle.

Expulsion des détenus étrangers sous certaines conditions

Le gouvernement belge doit privilégier l'expulsion des détenus étrangers vers leur pays d'origine lorsque leur peine est inférieure à un certain seuil et qu'ils ne présentent pas de danger pour la société belge, en conformité avec le droit international.

Accords bilatéraux pour le transfert des détenus

Il est impératif de renforcer et multiplier les accords bilatéraux pour organiser le transfert des détenus étrangers, afin qu'ils purgent leur peine dans leur pays d'origine, réduisant ainsi la charge sur les infrastructures belges.

Conditionner la politique des visas et l'aide au développement

Restreindre l'octroi des visas Schengen pour les pays refusant la réadmission de leurs ressortissants condamnés. Utiliser l'aide au développement et certains accords économiques comme leviers diplomatiques pour garantir une meilleure coopération en matière de réadmission.

Les Jeunes MR sont pour la création d'un service minimum lors des grèves organisées par les chauffeurs de bus de sociétés publiques (TEC et STIB).

En Wallonie, de nombreux mouvements sociaux se déroulent quotidiennement. Ainsi, il n'est pas rare d'assister à des grèves des chauffeurs de bus de sociétés publiques. Ces grèves portent des dénominations diverses, mais ont un dénominateur commun : elles portent toutes préjudice aux utilisateurs qui n'ont d'autres moyens de locomotion que l'utilisation des lignes de bus. Bien que nous considérions le droit de grève comme fondamental en démocratie et nécessaire en vue de respecter l'État de droit, nous considérons qu'il est toutefois impératif de pouvoir concilier grève et usage libre du service public par les usagers, tout en ne pénalisant pas les usagers, qui sont parfois les plus précaires.

La motivation principale est d'offrir aux usagers la possibilité de voyager avec la société de transport. En effet, des catégories de la population sont dépendantes des transports en commun (étudiants, personnes ayant délaissé la voiture, etc.), cette mesure permet donc de les protéger. Encore plus pour les travailleurs ou les étudiants ayant des examens et se voyant donc empêcher de rejoindre le campus. En effet, l'exemple des grèves émotionnelles prenant en otage la population étudiante est un exemple flagrant de la nécessité d'un service minimum obligatoire. Le système de service minimum existe déjà pour la SNCB, il est donc souhaitable de faire de même pour les services de transports en commun (TEC, STIB). De plus, la multitude de grèves peut engendrer un émoi de la population à l'usage d'un moyen de type transport en commun. Le service minimum permet à la population d'être confortée en sachant qu'un service sera assuré par tout moyen, qu'importe les grèves.

En cas de grève, un pourcentage des transports de chaque dépôt devra être assuré afin de ne pas pénaliser les usagers ou les étudiants, notamment durant les périodes des examens (décembre, juin).

Ceux qui assureront la permanence lors du service minimum pourront le récupérer à un autre jour de la semaine en étant payés par le service public. Le travailleur acceptant de ne pas prendre part à la grève se verra octroyer un jour de congé payé.

Nous souhaitons un meilleur dialogue social avec les syndicats, ceux-ci ne peuvent plus pénaliser durant des jours des usagers.

Création d'un registre pour les chauffeurs : ils devront s'y inscrire sur base volontaire afin de pouvoir travailler et faire profiter les usagers du service minimum. Un registre d'inscription volontaire sera créé, le travailleur pourra s'y inscrire pour indiquer sa présence malgré le jour de grève. Le droit de grève est primordial, celui du travailleur également.

Les Jeunes MR sont pour l'instauration d'un cours d'éducation financière obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Communauté Germanophone.

Aujourd'hui, de nombreux jeunes entrent dans la vie active sans maîtriser les bases de la gestion financière, ce qui les expose au surendettement et à des difficultés économiques. Une enquête de Febelfin a d'ailleurs révélé que 50 % des jeunes belges sont incapables de gérer un budget et que 75 % ignorent le fonctionnement de base du système bancaire.

L'éducation financière apparaît donc comme essentielle pour assurer l'autonomie et la responsabilité économique des citoyens. La Flandre, par exemple, a déjà intégré l'éducation financière comme compétence de base, tandis qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, elle n'est abordée que de manière transversale, ce qui limite son efficacité. Plusieurs autres pays comme la Finlande en ont fait une priorité dès le plus jeune âge.

Les Jeunes MR proposent d'instaurer un cours obligatoire d'éducation financière dans l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'en Communauté Germanophone. Ce cours devrait être intégré au tronc commun dès la 3e secondaire et adapté aux différents niveaux d'enseignement (général, technique et professionnel).

Nous proposons de mettre en place un groupe de travail composé de représentants du ministère de l'Enseignement, d'enseignants et d'experts en finance. Il est également important de définir des compétences clés à acquérir par les élèves, en s'inspirant des programmes existant en Flandre et à l'international.

Exemples de : • Gestion budgétaire : Créer un budget fictif en fonction d'un revenu et de dépenses réalistes.

• Comprendre le crédit et la dette : Comparer les offres de prêts et simuler un remboursement (taux d'intérêt, durée, coût total).

• Épargne et investissement : Expliquer l'intérêt composé à travers une simulation.

• Fiscalité de base : Décrypter une fiche de paie et comprendre les cotisations sociales.

• Assurances et prévoyance : Étudier l'impact d'une assurance auto ou santé dans un budget.

En France, le programme "Finance et Pédagogie" propose des ateliers interactifs dans les écoles.

En Finlande, dès le primaire, les élèves gèrent un budget fictif pour planifier un projet de classe.

Intégration dans l'enseignement secondaire :

Ce cours serait obligatoire dès la 3e secondaire et intégré dans les grilles horaires existantes (ex. cours de citoyenneté ou sciences économiques).

Son approche devrait être adaptée selon le niveau d'enseignement :

- Général : Approfondissement des concepts et exercices pratiques sur les placements.

- Technique et professionnel : Orientation vers des problématiques concrètes (gestion d'un salaire, création d'un business plan simple).

La création d'une plateforme digitale interactive pourrait rendre le cours plus accessible et attractif pour les élèves, notamment avec des quiz, des simulateurs de budget ou des « serious games » pour sensibiliser aux risques financiers. En Allemagne par exemple, les lycéens suivent des simulations de gestion financière à travers des jeux de rôle réalistes.

Formation des enseignants et suivi des résultats

Nous proposons également d'organiser des formations spécifiques pour les professeurs afin qu'ils soient en capacité d'enseigner la matière par la suite. En collaborant avec les universités et hautes écoles, nous pourrions également inclure un module d'éducation financière dans la formation des futurs enseignants. Au Royaume-Uni par exemple, l'éducation financière fait partie de la formation continue des enseignants en économie et mathématiques.

Cette réforme permettrait d'armer les jeunes contre les pièges financiers et de renforcer leur autonomie économique. Avec une approche progressive et interactive, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait rattraper son retard et rejoindre les pays qui ont compris l'importance d'une éducation financière structurée.

Sources :
<https://febelfin.be/fr/presse/banque-et-societe/l-education-financiere-des-jeunes-a-ameliorer-febelfin-poursuit-ses-initiatives>
<https://www.wikifin.be/fr/famille/education-financiere/quest-ce-que-leducation-financiere>
<https://www.forwardyou.com/fr-be/guide/gestion-financiere/education-financiere-apprendre-a-investir>
<https://www.finances-pedagogie.fr/>

Par : le Groupe de Travail Jeunesse

Les Jeunes MR veulent garantir une accessibilité universelle des services publics : un impératif pour l'égalité.

L'accès aux services publics en Belgique reste fortement conditionné à la capacité de fonctionner dans un cadre normatif dominant, reposant principalement sur la communication verbale et physique standardisée.

Les dispositifs d'urgence, comme le 112, sont conçus pour répondre en priorité aux besoins des usagers capables de s'exprimer verbalement, ce qui exclut de fait une partie de la population.

L'échec du chat du 112, destiné aux personnes sourdes, malentendantes ou ayant des troubles de communication, a révélé une défaillance institutionnelle dans la gestion des services d'urgence : l'accessibilité reste pensée comme une adaptation secondaire, et non comme une composante essentielle du dispositif de sécurité.

Cette défaillance dépasse le cadre de la sécurité : on observe la même logique d'exclusion dans d'autres services publics tels que la santé, la justice, les transports ou l'administration.

Selon une étude du Centre fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE), les personnes en situation de handicap ont 40 % de chances en moins d'accéder à une prise en charge médicale rapide en cas d'urgence.

L'absence de dispositifs de communication adaptés et la méconnaissance des opérateurs face aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap créent une situation d'exclusion institutionnelle, limitant leur accès à des services essentiels.

Cette situation engendre une perte d'autonomie et une dépendance accrue, alors que l'accessibilité des services publics est un levier fondamental d'émancipation citoyenne.

- L'accès aux services publics est un droit fondamental qui doit être garanti à toutes et à tous, sans distinction liée à la capacité physique, sensorielle ou cognitive.
- L'absence de solutions de communication adaptées prive les personnes en situation de handicap de leur autonomie, les contraignant à dépendre d'un tiers ou d'une assistance extérieure pour accéder aux services essentiels.

- La non-prise en compte des besoins spécifiques dans la conception des services publics constitue une forme d'exclusion institutionnelle.
- Une société inclusive repose sur la capacité des citoyens à être autonomes dans leurs démarches administratives, médicales et sociales. La dépendance forcée, causée par l'absence d'accessibilité, est une atteinte à cette autonomie.
- Les défaillances constatées dans le fonctionnement du chat du 112 sont symptomatiques d'un problème plus profond dans la gestion des services publics : l'accessibilité reste pensée comme une option supplémentaire, au lieu d'être un impératif de conception.
- Les dispositifs de sécurité, de santé et d'assistance sociale sont censés protéger l'ensemble de la population. Or, en excluant implicitement les personnes en situation de handicap, le modèle institutionnel actuel prive une partie de la population de cette protection fondamentale.
- Garantir une accessibilité universelle aux services publics renforcerait l'autonomie des citoyens en situation de handicap et améliorerait également la qualité globale du service public en le rendant plus réactif et plus inclusif.

En 5 points clés, les Jeunes MR proposent de :

1. Faire de l'accessibilité un principe fondamental

Inscrire l'accessibilité universelle comme un principe fondamental dans la conception et la gestion des services publics, en intégrant systématiquement les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap dès la phase de développement.

2. Adapter les canaux de communication

Adapter les canaux de communication des services publics (urgence, police, santé, administration) en proposant des alternatives à la communication verbale classique :

- Chat écrit
- Messages texte

Par : Amal Bouhfas

Les Jeunes MR veulent garantir une accessibilité universelle des services publics : un impératif pour l'égalité.

- Appels vidéo avec interprétation en langue des signes
- Symboles visuels pour les personnes avec des troubles cognitifs
- Interfaces simplifiées pour les personnes ayant des troubles neurologiques

3. Former systématiquement les opérateurs des services publics

Former systématiquement les opérateurs des services publics à la prise en charge des personnes en situation de handicap :

- Formation à la communication adaptée (LSF, messages écrits, symboles)
- Formation à la prise en charge des handicaps invisibles (autisme, troubles neurologiques, etc.)
- Formation à la gestion des situations d'urgence impliquant des personnes ayant des besoins spécifiques
- Mise en place d'un protocole spécifique pour les interactions avec les personnes porteuses de handicaps sensoriels ou cognitifs

4. Collecter et analyser des données spécifiques

Collecter des données détaillées sur la prise en charge des personnes en situation de handicap dans les services publics :

- Services d'urgence → Nombre d'appels émanant de personnes en situation de handicap
- Services de santé → Taux de prise en charge rapide des personnes avec un handicap
- Dispositifs de protection sociale → Accès effectif des personnes handicapées aux aides sociales

Cette collecte de données permettra une évaluation régulière des dispositifs d'accessibilité et la mise en place d'améliorations concrètes.

5. Créer une instance de suivi et d'évaluation de l'accessibilité des services publics

- Confier à une instance fédérale officielle (comme le CSNPH) la responsabilité d'assurer un suivi systématique des signalements relatifs à l'accessibilité des services publics, en collaboration avec les associations spécialisées et les acteurs de terrain.
- Organiser une évaluation régulière (annuelle ou semestrielle) des défaillances signalées, afin de

dégager des tendances, identifier les services publics les plus problématiques et formuler des recommandations stratégiques.

- Mettre en place un mécanisme de retour d'information pour que les citoyens en situation de handicap soient informés des mesures prises suite à leurs signalements.